

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 2 septembre 2026
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle Memphré / Bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Elaine Thivierge, Bolton-Est
Jody Stone, Stanstead

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 12 août 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 12 août 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité
	6.2.1 Saint-Étienne-de-Bolton
	- Règl. 2026-04
	- Règl. 2026-05
	- Règl. 2026-06
	- Règl. 2026-07
	- Règl. 2026-08
	- Règl. 2026-09
	- Règl. 2026-10
	- Règl. 2026-14
	- Règl. 2010-11
	- Règl. 2014-11
	- Règl. 2023-02
	- Règl. 2025-11
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Mandat / Tournée scolaire en environnement
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Circuit de l'Abbaye

	7.2.3 Mandat – Graphisme pour la carte vélo 2027-2028
8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Comptes à payer
	9.2 Suivi budget projet ascenseur
	9.3 Suivi budget salle Memphré
	9.4 Soumission- travaux de peinture
	9.5 Résolutions confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre
	9.6 RH- Adoption de la politique concernant la représentation et les remboursements de dépenses
	9.7 Correspondance
	9.8 Ateliers de travail
	9.9 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 États de situation – PAUPME Tarifs douaniers
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.3.2 Offre de services Facilitation graphique Symposium Typiquement Memphré
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12.	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8 h10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

332-26

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

9.	ADMINISTRATION
	9.9. Liste des sujets pour la rencontre des candidats (élections provinciales)

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2026

333-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 12 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2026

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Le rôle sera remis au plus tard le 15 septembre et ce sujet sera discuté au conseil du 16 septembre avec la firme d'évaluateurs de Jean-Pierre Cadrin.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette a quelques points à mentionner, dont l'apport de quelques modifications à la révision du schéma ainsi que l'analyse des conformités qui suit son cours.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ

6.2.1 Saint-Étienne-de- Bolton

Règlement 2026-04

334-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de plan d'urbanisme portant le numéro 2014-04;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-05

335-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-05 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-05;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS-GERRISH ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-05 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-06

336-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-06 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2014-06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-06 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-07

337-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-07 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de construction portant le numéro 2014-08;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-07 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-08

338-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-08 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2014-09;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-08 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-09

339-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-09 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 2014-10;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-09 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-10

340-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-10 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement de dérogation mineure portant le numéro 2008-06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-10 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2026-14

341-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026-14 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 2008-04;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026-14 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton,

puisque'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2010-11

342-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2010-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2010-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisque'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2014-11

343-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2014-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton sur les conditions d'émission de permis de construire;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2014-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisque'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2023-02

344-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2023-02 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2023-02 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisque'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-11

345-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton sur l'occupation et l'entretien de bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-11 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, vient présenter le rapport d'activités. Elle mentionne qu'un membre de l'équipe est en arrêt de travail, ce qui pourrait créer certains délais dans quelques dossiers. Elle poursuit en informant les membres du comité que le comité consultatif en développement durable a fait le point sur l'avancement du Plan climat, la gestion des matières résiduelles et les activités environnementales. Les municipalités doivent transmettre leurs commentaires sur le plan d'action climatique d'ici le 18 septembre, tandis que les consultations citoyennes auront lieu les 15, 17 et 20 octobre. Les modélisations hydrologiques seront bientôt finalisées et un nouveau fonds permettra de soutenir l'adaptation des infrastructures municipales aux inondations. Enfin, une formation sur les espèces exotiques envahissantes est prévue le 29 octobre, et 285 jeunes ont participé aux ateliers environnementaux offerts dans les camps de jour.

7.1.2 Mandat / Tournée scolaire en environnement

346-26 CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été reçue de la part de l'organisme GUEPE pour offrir des activités de sensibilisation dans les différentes écoles de la MRC ayant pour thématique globale : *La nature et nous*.

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend 25 ateliers au coût de 210 \$ chacun auquel s'ajouteront des frais de déplacement.

CONSIDÉRANT QUE les fonds proviendraient du budget courant en environnement du CCDD.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

D'accepter l'offre de service proposée par le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels de l'environnement (GUEPE) pour la réalisation d'ateliers dans diverses écoles sur le territoire de la MRC de Memphrémagog au coût de 5 512,40\$ plus taxes applicables;

D'utiliser le budget courant en environnement du CCDD pour couvrir les frais du mandat.

ADOPTÉ

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Les opérations de la patrouille vélo continuent comme prévu et se termineront le 15 octobre. Une deuxième opération « Bonne conduite » s'est déroulée le

27 août dernier à Magog et Orford et un chèque-cadeau d'un commerce local a été accordé aux cyclistes et automobilistes qui ont adopté des comportements propices au partage de la route. Cette opération a été menée grâce à une collaboration entre le Club cycliste Memphrémagog, la Sûreté du Québec et la Régie de police Memphrémagog.

7.2.2 Circuit de l'Abbaye

347-26 CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action Memphré-Ouest est l'entité responsable du Circuit de l'Abbaye, un itinéraire de marche longue durée formant une boucle de 149 km sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est en adéquation avec les tendances touristiques présentes dans la MRC (p. ex. : le plein air, le « slow tourisme ») et la seule de ce type offert sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan directeur régional de randonnée pédestre des Cantons-de-l'Est* identifie la marche pèlerine et la longue randonnée comme des créneaux en croissance;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier ponctuel, combiné à un accompagnement de la MRC, permettrait à Action Memphré-Ouest de poursuivre ses activités en 2027 tout en évaluant les scénarios susceptibles d'assurer la pérennité du Circuit de l'Abbaye;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ provenant des fonds actuels du développement économique pour l'accompagnement des entreprises et organismes (poste budgétaire 02-621-07-411).

De poursuivre les démarches d'accompagnement d'Action Memphré-Ouest par les professionnels de la MRC de Memphrémagog en vue de consolider ses opérations pour pérenniser le Circuit de l'Abbaye.

ADOPTÉ

7.2.3 Mandat / Graphisme pour la carte vélo 2027-2028

348-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des propositions de prix pour la réalisation de la carte vélo 2027-2028 et que six propositions ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service proposée par la firme CARBONE pour la réalisation de la carte vélo 2027-2028 pour un montant forfaitaire de 7 864\$ avant les taxes applicables et que les sommes nécessaires soient prises dans le budget pour la mise en œuvre du plan directeur vélo.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Dominick Faucher mentionne qu'un membre de l'équipe est en arrêt de travail pour une durée indéterminée et que cela impacte la capacité de la MRC. Il poursuit en expliquant qu'une rencontre avec tous les chefs pompiers se

tiendra demain, soit le 3 septembre. Il sera question des 7 premiers programmes en lien avec la prévention.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Une rencontre du CSP s'est tenue le 26 août dernier et un projet d'entente est en cours de rédaction en matière de sécurité civile. Il sera transmis aux municipalités par la suite.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

349-26 CONSIDÉRANT QUE le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (346 978,73 \$) comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (346 978,73 \$) et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 SUIVI BUDGET PROJET ASCENSEUR

La résolution 406-25 autorisait un budget jusqu'à concurrence de 115 000\$ pour les travaux de l'ascenseur. À ce jour il reste 16 000\$ de disponible. Dominick Faucher précise qu'il reste deux dépenses à venir et que le budget devrait être respecté.

9.3 SUIVI BUDGET SALLE MEMPHRÉ

Jacques Demers souligne que les élus sont satisfaits des résultats relativement aux rénovations de la salle Memphré. Dominick Faucher explique qu'il y a toutefois un délai de livraison pour les portes de la salle. Il spécifie que sur les 100 000\$ autorisés par résolution pour la réfection de la salle, 82 000\$ ont été dépensés jusqu'à ce jour. Environ 15 748\$ de dépenses restent à venir.

9.4 SOUMISSION – TRAVAUX DE PEINTURE

350-26 CONSIDÉRANT QUE des travaux de peintures ont été requis suite à la construction de l'ascenseur et de la rénovation de la salle Memphré;

CONSIDÉRANT QUE la peinture dans plusieurs bureaux date de quelques années;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie « Peinture Magog Orford » pour les travaux de peinture estimés à 7 170\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de la compagnie « Peinture Magog Orford » pour la réalisation des travaux de peinture pour plusieurs bureaux de la MRC au coût de 7 170\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

9.5 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE

351-26 CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Cain-Lamarre dessert la MRC de Memphrémagog depuis quelques années et que celle-ci se montre satisfaite des services reçus;

CONSIDÉRANT l'offre d'une banque d'heures à taux réduit, soit 15 heures à un taux horaire de 245,00\$/heure qui correspond à une somme de 3675,00\$ (plus taxes applicables et 7,5% de frais et services administratifs);

CONSIDÉRANT QUE ces heures pourront être utilisées aux fins de l'étude, de l'analyse et de la rédaction d'avis juridiques, de règlements, de résolutions ou de tout autre document, de même qu'aux consultations téléphoniques habituelles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet et la direction générale de la MRC de Memphrémagog à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

ADOPTÉ

9.6 RH – ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA REPRÉSENTATION ET LES REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES

352-26 CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objectif de définir les règles applicables au remboursement des divers frais de dépenses, tels les frais de repas, de déplacement, d'hébergement, de covoiturage et de téléphonie cellulaire ainsi que des modalités de reconnaissance du temps de représentation;

CONSIDÉRANT QUE cette même politique désire clarifier les règles d'interprétation à l'interne;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

D'adopter la politique concernant la représentation et les remboursements de dépenses.

ADOPTÉ

9.7 CORRESPONDANCE

Le greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance.

9.8 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres du comité administratif conviennent d'organiser les ateliers de travail suivants avant le prochain conseil :

- Rencontre avec Vecteur 5

9.9 DIVERS

Le maire de la municipalité de Stukely-Sud, François Rhéaume, a proposé une liste de sujets relativement aux rencontres prévues avec les candidats de l'élection provinciale du 5 octobre prochain, dont l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le transport et la sécurité routière, les normes de santé et

sécurité au travail (CNESST), les finances municipales ainsi que la gouvernance et relations avec le gouvernement. Les membres du comité administratif proposent de partager cette liste au reste du conseil.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé

10.1.2 États de situation – PAUPME Tarifs douaniers

La directrice du développement économique et territorial, Marianne Auclair, vient indiquer des dates à retenir dont sa participation à un webinaire le 25 août dernier concernant les tarifs douaniers américains afin de faire un portrait sur la mise en place du PAUPME (Programme d'aide d'urgence aux PME). Un vidéo explicite est disponible sur les plateformes LinkedIn et Facebook depuis le 25 août. De plus, une séance d'information pour les entrepreneurs concernant l'aide financière disponible toujours en lien avec les tarifs douaniers américains se tiendra le 10 septembre prochain avec Investissement Québec, le DEC (Développement Économique Canada) et le CAE (Centre d'aide aux entreprises Memphrémagog) comme partenaires de la MRC.

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est mentionné

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.3.2 Offre de services Facilitation graphique Symposium Typiquement Memphrémagog

353-26 **CONSIDÉRANT QUE** le plan paysages 2022-2027, avait comme action que de créer un évènement pour célébrer les actions posées par la MRC dans les 40 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà eu un beau succès (~60 personnes) dans la réalisation de symposium Typiquement Memphrémagog entre 2014 et 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel 2024 dispose d'un budget disponible pour la réalisation d'un évènement sur les paysages avec les citoyens et intervenants interpellés par le sujet;

CONSIDÉRANT QUE la fresque créée servira de résumé illustré dynamique et attractif de l'évènement et comme un tremplin pour la suite du plan paysages

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que le comité administratif approuve l'offre de services de Mayaya d'un total de deux mille huit cent soixante-quinze dollars (2 875 \$) avant taxes pour un mandat de facilitation graphique dans le cadre de l'évènement du symposium

typiquement Memphrémagog soutenu financièrement par l'Entente de développement culturel 2024.

ADOPTÉ

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lisette Maillé propose la levée de la session. Il est 12h00.

Greffier-Trésorier

Préfet

=====